



RBC Assurances

États financiers audités des

FONDS « A » ET « B » DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

31 décembre 2016

FONDS « A » ET « B » DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Table des matières

31 décembre 2016

	<u>Page</u>
États financiers et informations supplémentaires	
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
Fonds d'actions « A »	3 – 4
Fonds de titres « B »	5 – 6
Notes annexes	7 – 13



Le 28 avril 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrat de

Fonds A de la Compagnie d'assurance vie RBC

Fonds B de la Compagnie d'assurance vie RBC

(collectivement, les « fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chacun des fonds conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de chacun des fonds, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : 1 416 863-1133, Téléc. : 1 416 365-8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de chacun des fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des fonds au 31 décembre 2016 et de la performance financière et des flux de trésorerie de chacun des fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Autre point

Les états financiers de chacun des fonds au 31 décembre 2015 et pour l'exercice clos à cette date ont été examinés par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans son rapport daté du 18 avril 2016.

Dans le cadre de notre audit de chacun des états financiers des fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons également audité les ajustements décrits dans la note 12 ayant été effectués pour retraiter chacun des états financiers des fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués. Nous n'avons pas pour mission de procéder à un audit ou à un examen de chacun des états financiers des fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ni de mettre en œuvre des procédures à l'égard de ces états financiers autres que celles visant les ajustements et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion ni aucune autre forme d'assurance sur chacun des états financiers des fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 pris dans leur ensemble.

PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Fonds d'actions « A »

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
		Retraité			Retraité
Aux	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Actif			Activités d'exploitation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	36 699 \$	(42 904) \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	58 191	412 080	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
Autres actifs			Perte nette sur les placements	(38 041)	51 402
Débiteurs — titulaires de contrat	-	-	Variation des autres actifs	-	-
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	Variation des autres passifs	-	(132 480)
Autres	-	-	Achats de placements	(1 568)	(14 967)
	58 191	412 080	Produit de la vente de placements	393 498	338 217
Passif			Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	390 588	199 268
Dettes bancaires	-	-	Activités de financement		
Autres passifs			Distributions aux titulaires de contrat	-	-
Créditeurs — titulaires de contrat	-	15 376	Produit de l'émission de parts	-	706
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	10	10	Rachat de parts	(390 588)	(199 974)
Autres	-	-	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(390 588)	(199 268)
	10	15 386	Augmentation (diminution) de la trésorerie	-	-
Actif net attribuable aux titulaires de contrat	58 181 \$	396 694 \$	Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
			Trésorerie à la clôture de l'exercice	- \$	- \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part	1 118,87 \$	928,09 \$			

État du résultat global			Tableau des frais de gestion et autres frais d'administration		
		Retraité			Retraité
Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015	Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Revenus			Frais de gestion	2 020 \$	5 814 \$
Distribution du fonds sous-jacent	1 441 \$	14 967 \$	Autres frais administratifs	763 \$	655 \$
Perte réalisée à la vente de placements	(49 970)	(126 696)	RFG	1,22 %	1,23 %
Variation du gain (perte) latent sur les placements	88 011	75 294			
	39 482	(36 435)	Ventes et rachats de parts		
Charges			Parts émises	-	1
Frais de gestion	2 020	5 814	Produit de l'émission de parts	-	706 \$
Autres frais administratifs	763	655	Parts rachetées	375	188
	2 783	6 469	Montants versés au rachat de parts	375 212 \$	199 974 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	36 699 \$	(42 904) \$			
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat par part	200,43 \$	(84,40) \$			

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat			Tableau des actifs investis		
		Retraité			
Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015	Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Actif net à l'ouverture de l'exercice	396 694 \$	638 866 \$	Fonds d'actions canadiennes RBC, série O		
Dépôts de primes	-	706	Nombre de parts	2 541	21 414
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat	36 699	(42 904)	Coût	52 661 \$	494 561 \$
	433 393	596 668	Pourcentage détenu dans le fonds sous-jacent	0,0025 %	0,1589 %
Retraits	375 212	184 598	Juste valeur	58 191 \$	412 080 \$
Ajustement	-	15 376	Juste valeur par part	23 \$	19 \$
Retraits, montant retraits	375 212	199 974			
Actif net à la clôture de l'exercice	58 181 \$	396 694 \$			
Nombre de parts en circulation	52	427			

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'actions « A » (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

BANQUE ROYALE DU CANADA, ORDINAIRES	6,2	ALIMENTATION COUCHE-TARD INC., CAT. B, DROIT DE VOTE SUBALTERNE	2,0
LA BANQUE TORONTO-DOMINION, ORDINAIRES	5,3	CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE, ORDINAIRES	1,8
FONDS DE RESSOURCES DE SOCIÉTÉS CANADIENNES À PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION RBC	4,6	FINANCIÈRE SUN LIFE INC., ORDINAIRES	1,6
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, ORDINAIRES	4,6	LES COMPAGNIES LOBLAW LTÉE, ORDINAIRES	1,5
SUNCOR ENERGY INC., ORDINAIRES	4,6	BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, ORDINAIRES	1,5
CANADIAN NATURAL RESOURCES, ORDINAIRES	3,4	ROGERS COMMUNICATIONS, CAT. B, SANS DROIT DE VOTE	1,4
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA, ORDINAIRES	3,0	GROUPE CGI INC., CAT. A, DROIT DE VOTE SUBALTERNE	1,4
BANQUE DE MONTRÉAL, ORDINAIRES	3,0	GROUPE SNC-LAVALIN INC., ORDINAIRES	1,2
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT, CAT. A, DROIT DE VOTE LIMITÉ	2,8	CENOVUS ENERGY, ORDINAIRES	1,2
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE, ORDINAIRES	2,7	THOMSON REUTERS, ORDINAIRES	1,2
TRANSCANADA CORP., ORDINAIRES	2,4	ONEX CORP., DROIT DE VOTE SUBALTERNE	1,2
ENBRIDGE INC., ORDINAIRES	2,2	POTASH CORP. OF SASKATCHEWAN, ORDINAIRES	1,1
BCE INC., ORDINAIRES	2,1		63,8

Faits saillants financiers (non audité)

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre ³	2016	2015	2014	2013	2012
Valeur liquidative attribuable aux titulaires de contrat	1 118,87 \$	928,09 \$	1 040,50 \$	947,91 \$	825,14 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat (en milliers de dollars)	58 \$	397 \$	639 \$	897 \$	823 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	37 \$	(43) \$	105 \$	119 \$	59 \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	- \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Retraits (en milliers de dollars)	375 \$	200 \$	363 \$	45 \$	91 \$
Nombre de parts en circulation	52	427	614	946	997
Ratio des frais de gestion ¹	1,22 %	2,17 %	1,41 %	1,07 %	1,09 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	23,60 %	18,00 %	24,24 %	41,26 %	46,00 %

¹Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

²Le taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

³Les faits saillants financiers pour les exercices 2015, 2014 et 2013 sont fondés sur les IFRS, alors que ceux pour l'exercice 2012 sont fondés sur les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Fonds de titres « B »

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
Aux	31 déc. 2016	Retraité 31 déc. 2015	Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	Retraité 2015
Actif			Activités d'exploitation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	- \$	Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat	5 631 \$	9 930 \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	21 373	268 152	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
Autres actifs			Gain net sur les placements	(3 621)	(2 938)
Débiteurs — titulaires de contrat	-	50	Variation des autres actifs	-	(50)
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	Variation des autres passifs	(31)	(97 996)
Autres	-	-	Achats de placements	(3 915)	(10 715)
	21 373	268 202	Produit de la vente de placements	254 315	110 290
Passif			Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	252 379	8 521
Dette bancaire	-	-	Activités de financement		
Autres passifs			Distributions aux titulaires de contrat	-	-
Créditeurs — titulaires de contrat	-	9 225	Produit de l'émission de parts	50	704
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	14	45	Rachat de parts	(252 429)	(9 225)
Autres	-	-	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(252 429)	(8 521)
	14	9 270	Augmentation (diminution) de la trésorerie	-	-
Actif net attribuable aux titulaires de contrat	21 359 \$	258 932 \$	Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
			Trésorerie à la clôture de l'exercice	- \$	- \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part	427,18 \$	420,97 \$			

État du résultat global			Tableau des flux de trésorerie		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015	Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Revenus			Frais de gestion et autres frais d'administration		
Distribution du fonds sous-jacent	3 873 \$	10 714 \$	Frais de gestion	1 124 \$	3 146 \$
Gain réalisé à la vente de placements	28 441	15 760	Autres frais administratifs	739 \$	576 \$
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(24 820)	(12 822)	RFG ¹	1,33 %	1,42 %
	7 494	13 652			
Charges			Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	Retraité 2015
Frais de gestion	1 124	3 146	Ventes et rachats de parts		
Autres frais administratifs	739	576	Parts émises	-	2
	1 863	3 722	Produit de l'émission de parts	- \$	704 \$
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat	5 631 \$	9 930 \$	Parts rachetées	565	22
			Montants versés au rachat de parts	243 204 \$	9 225 \$
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat par part	22,96 \$	15,61 \$			

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat			Tableau des actifs investis		
Pour les exercices clos les 31 décembre	2016	Retraité 2015	Aux	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Actif net à l'ouverture de l'exercice	258 932 \$	257 523 \$	Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur		
Dépôts de primes	-	704	Niveau 1		
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat	5 631	9 930		21 373 \$	268 152 \$
	264 563	268 157	Fonds d'obligations canadiennes RBC, série O		
Retraits	243 204	-	Nombre de parts	3 120	38 854
Ajustement	-	9 225	Coût	21 601 \$	243 560 \$
Retraits, montant retraité	243 204	9 225	Pourcentage détenu dans le fonds sous-jacent	0,0001 %	0,0019 %
Actif net à la clôture de l'exercice	21 359 \$	258 932 \$	Juste valeur	21 373 \$	268 152 \$
			Juste valeur par part	6,85 \$	6,90 \$
Nombre de parts en circulation	50	615			

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fonds de titres « B » (suite)

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

PROVINCE DE L'ONTARIO, 3,450 %, 2 JUIN 2045	3,3	GOUVERNEMENT DU CANADA, 3,500 %, 1 ^{ER} DÉC. 2045	1,1
PROVINCE DE L'ONTARIO, 2,900 %, 2 DÉC. 2046	3,1	PROVINCE DE QUÉBEC, 3,750 %, 1 ^{ER} SEPT. 2024	1,1
PROVINCE DE L'ONTARIO, 3,500 %, 2 JUIN 2043	2,5	PROVINCE DE QUÉBEC, 5,000 %, 1 ^{ER} DÉC. 2041	1,1
PROVINCE DE L'ONTARIO, 4,600 %, 2 JUIN 2039	2,1	PROVINCE DE L'ONTARIO, 6,500 %, 8 MARS 2029	1,0
PROVINCE DE L'ONTARIO, 4,650 %, 2 JUIN 2041	1,8	FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION, 2,350 %, 15 SEPT. 2023	1,0
PROVINCE DE L'ONTARIO, 2,850 %, 2 JUIN 2023	1,8	PROVINCE DE L'ONTARIO, 4,400 %, 2 JUIN 2019	1,0
PROVINCE DE L'ONTARIO, 3,500 %, 2 JUIN 2024	1,6	PROVINCE DE L'ONTARIO, 4,700 %, 2 JUIN 2037	0,9
PROVINCE DE L'ONTARIO, 2,400 %, 2 JUIN 2026	1,5	BANQUE TD, 2,447 %, 2 AVR. 2019	0,9
GOUVERNEMENT DU CANADA, 1,500 %, 1 ^{ER} JUIN 2026	1,5	BANQUE ROYALE DU CANADA, 2,030 %, 15 MARS 2021	0,9
PROVINCE DE QUÉBEC, 3,000 %, 1 ^{ER} SEPT. 2023	1,5	PROVINCE DE QUÉBEC, 4,250 %, 1 ^{ER} DÉC. 2043	0,8
PROVINCE DE L'ONTARIO, 2,600 %, 2 JUIN 2025	1,4	PROVINCE DE L'ONTARIO, 4,000 %, 2 JUIN 2021	0,8
FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC, SÉRIE O	1,2	PROVINCE DE L'ONTARIO, 3,150 %, 2 JUIN 2022	0,8
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS DE MARCHÉS ÉMERGENTS BLUEBAY, SÉRIE O	1,2	% total des 25 principaux titres	35,8

Faits saillants financiers (non audité)

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices clos les 31 décembre ³	2016	2015	2014	2013	2012
Valeur liquidative attribuable aux titulaires de contrat	427,18 \$	420,97 \$	405,55 \$	364,37 \$	369,61 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat (en milliers de dollars)	21 \$	259 \$	258 \$	352 \$	386 \$
Bénéfice net (perte nette) (en milliers de dollars)	6 \$	10 \$	31 \$	(6) \$	17 \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	- \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Retraits (en milliers de dollars)	243 \$	9 \$	126 \$	29 \$	57 \$
Nombre de parts en circulation	50	615	635	965	1 043
Ratio des frais de gestion ¹	1,33 %	1,42 %	1,62 %	1,17 %	1,17 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent ²	22,50 %	18,00 %	35,76 %	31,64 %	33,88 %

¹Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de la période indiquée et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

²Le taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

³Les faits saillants financiers pour les exercices 2015, 2014 et 2013 sont fondés sur les IFRS, alors que ceux pour l'exercice 2012 sont fondés sur les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FONDS « A » ET « B » DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Notes annexes

31 décembre 2016

1. LES FONDS

Les fonds « A » et « B » de la Compagnie d'assurance vie RBC sont des fonds distincts, constitués à l'origine par une société remplacée, Compagnie d'Assurance-Vie Canadienne Générale, et ne sont plus commercialisés par la Compagnie d'assurance vie RBC.

Fonds d'actions « A » créé en janvier 1980

Fonds de titres « B » créé en janvier 1980

Dans les présents états financiers, les fonds sont collectivement appelés « les fonds », et individuellement appelés « le fonds ». Les fonds investissent dans des fonds communs de placement gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), une partie liée. La Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée, est le gestionnaire des fonds (le « gestionnaire ») et la seule émettrice des contrats d'assurance variables individuels en vertu desquels les placements sont effectués dans chaque fonds, et elle est garante des dispositions garanties dans ces contrats. Les fonds investissent dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC GMA, une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (« RBC »). La Compagnie d'assurance vie RBC et RBC GMA sont des filiales en propriété exclusive de RBC. Le siège social du gestionnaire est situé au 6880 Financial Dr., Mississauga (Ontario) L5N 7Y5, Canada. Les fonds investissent dans des parts de fonds communs sous-jacents gérés par RBC GMA.

Les actifs de chaque fonds sont détenus par la Compagnie d'assurance vie RBC et sont distincts des autres actifs de la Compagnie d'assurance vie RBC. Les fonds ne sont pas des entités juridiques distinctes; en revanche, ils sont des entités publiantes distinctes. La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 18 avril 2017.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation des fonds.

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

a) Classement et comptabilisation des instruments financiers

Les placements dans les fonds communs sous-jacents sont comptabilisés à la juste valeur chaque jour ouvrable selon la valeur liquidative de clôture publiée. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains et pertes réalisés à la vente de placements et la variation des gains et pertes latents sur placements sont calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers acquis aux fins de vente à court terme et les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature.

Un instrument financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (option de la juste valeur) au moment de la comptabilisation initiale, et ce, même si cet instrument n'a pas été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme. Un instrument qui est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net doit avoir une juste valeur mesurable de façon fiable et satisfaisante à l'un des critères suivants : i) il en résulte l'élimination ou la réduction importante d'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui découlerait autrement du fait que les actifs ou les passifs sont évalués sur une base différente, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur une base différente; ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques, l'information est communiquée sur cette base à la haute direction, et les fonds peuvent démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou réduits de manière importante; ou iii) un dérivé est incorporé au contrat hôte financier ou non financier et ce dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte.

Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et tout gain ou perte latent découlant des variations de la juste valeur est inscrit au poste Variation du gain (perte) latent sur placements. Ces instruments ne peuvent être reclassés hors de la catégorie « juste valeur par le biais du résultat net » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Les fonds désignent tous leurs placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

b) Comptabilisation des revenus

Les distributions faites à partir des placements sont inscrites lorsqu'elles sont déclarées par le fonds commun de placement sous-jacent. Les distributions provenant de titres de fonds d'investissement sont constatées par les fonds sous la forme selon laquelle elles sont versées par les fonds communs de placement sous-jacents.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

L'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part est calculé en divisant l'actif net correspondant à une série de parts en date d'un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation de la série concernée à la date en question.

d) Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat par part

Le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités d'exploitation attribuable à la série au cours de l'exercice, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation à la clôture de l'exercice.

e) Utilisation d'estimations

Ces états financiers, dressés conformément aux IFRS, comprennent des estimations et des hypothèses posées par la direction qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Frais imputables aux fonds

Chaque fonds est responsable du paiement des frais et des honoraires ayant trait à l'exploitation du fonds en question. Ces frais et honoraires, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, comprennent les frais de garde, les frais de gestion, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais d'exploitation et d'administration, les frais bancaires, les intérêts, les frais de courtage sur les opérations sur valeurs et tous les impôts indirects. Comme les fonds investissent seulement dans les parts des fonds communs de placement sous-jacents, ils n'ont pas à payer de coûts de transactions liés à l'achat, à la vente ou au rachat de parts.

g) Impôt sur le résultat

En vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les fonds sont réputés être des fiducies non testamentaires et sont réputés avoir attribué la totalité de leur bénéfice aux titulaires de contrat. De la même manière, les gains ou les pertes en capital nets des fonds sont réputés être ceux des titulaires de contrat. Par conséquent, les fonds ne sont pas assujettis à l'impôt sur leur bénéfice net, y compris les gains en capital nets réalisés pour l'exercice.

Un fonds peut choisir de réaliser des gains (pertes) en capital pour l'année d'imposition, pour maximiser la distribution des gains (pertes) en capital entre les titulaires de contrat qui demandent le rachat de leurs parts et ceux qui veulent continuer à les détenir.

h) États financiers consolidés

Selon IFRS 10 *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), un fonds est tenu de fournir des états financiers consolidés s'il exerce un contrôle sur les entités dans lesquelles il investit. En octobre 2013, l'IASB a publié une modification à IFRS 10 portant sur les « Entités d'investissement » qui prévoit une exception au principe de consolidation pour les entités qui répondent à la définition d'entités d'investissement. Le gestionnaire a conclu que tous les fonds répondaient à la définition d'une entité d'investissement.

i) Actifs courants et passifs courants

L'état de la situation financière des fonds est généralement présenté par ordre de liquidité.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Aucune des nouvelles méthodes comptables adoptées n'a eu d'incidence significative sur les états financiers des fonds.

Les fonds évaluent actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur leurs états financiers :

<p>IFRS 9 - <i>Instruments financiers</i> (« IFRS 9 »)</p>	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié la version intégrale d'IFRS 9, norme publiée pour la première fois en novembre 2009 qui réunit les étapes de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture qui composent le projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39 <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> (« IAS 39 »).</p> <p>IFRS 9 établit une approche basée sur les principes pour le classement des actifs financiers, en fonction du modèle économique d'une entité et de la nature des flux de trésorerie de l'actif. Tous les actifs financiers, y compris les contrats hybrides, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Pour les passifs financiers, IFRS 9 comprend les exigences en matière de classement et d'évaluation auparavant incluses dans IAS 39.</p> <p>IFRS 9 établit également un modèle de perte de valeur attendue pour tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle comporte trois étapes : 1) lors de la comptabilisation initiale, les pertes sur créances attendues sur douze mois sont comptabilisées en résultat net et une provision pour perte est établie; 2) si le risque de crédit augmente de façon importante et qu'il n'est pas considéré comme faible, les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie sont comptabilisées; et 3) lorsqu'un actif financier est considéré comme s'étant déprécié, le revenu d'intérêts est calculé selon la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour perte, plutôt que selon sa valeur comptable brute.</p> <p>Enfin, IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser la comptabilisation des relations de couverture avec les activités de gestion des risques d'une entité. Ce modèle permet d'appliquer la comptabilité de couverture à une plus grande variété d'instruments de couverture et de risques et exige la présentation d'informations supplémentaires.</p> <p>IFRS 9 sera en vigueur pour les fonds à compter du 1^{er} janvier 2018.</p>
--	---

4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les fonds peuvent être exposés à différents risques financiers. Les risques financiers auxquels chacun des fonds est exposé se limitent à son portefeuille de placement. Le tableau des actifs investis de chaque fonds, contenu dans les informations supplémentaires qui sont présentées avec les états financiers, contient le détail des parts détenues par chaque fonds aux 31 décembre 2016 et 2015 et regroupe les fonds communs de placement sous-jacents selon leur nature. Les fonds ne gèrent pas leurs fonds communs de placement sous-jacents et, par conséquent, les informations à fournir quantitatives et qualitatives relatives au risque des fonds communs de placement sous-jacents, exigées selon IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, ne sont pas présentées. Pour de plus amples renseignements sur les risques découlant des instruments financiers du fonds commun de placement sous-jacent et sur la sensibilité aux variations de prix, veuillez vous reporter aux états financiers des fonds communs de placement sous-jacents qui ont été déposés sur SEDAR.

Chacune des pratiques portant sur la gestion du risque du fonds comprend la surveillance de la conformité avec les lignes directrices en matière de placement. Le gestionnaire des fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur le rendement des fonds en faisant appel à des conseillers en portefeuille professionnels d'expérience qui surveillent régulièrement les positions des fonds et les événements sur les marchés, et diversifient les portefeuilles de placement en tenant compte des contraintes imposées par les lignes directrices en matière de placement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations, ou qu'il ne le fasse pas à temps. Des agences de notation spécialisées notent les sociétés et les gouvernements qui empruntent des fonds ainsi que les titres de créance émis par ces sociétés ou gouvernements. Les titres de créance émis par des sociétés ou des gouvernements de pays émergents présentent souvent un risque de crédit accru (notation plus faible), tandis que les titres de créance émis par des sociétés établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (notation plus élevée). Une révision à la baisse de la notation d'un émetteur ou d'autres événements défavorables à son égard peuvent réduire la juste valeur d'un titre. Les instruments de créance assortis d'une faible notation ou sans notation offrent généralement un meilleur rendement que les instruments de créance dont la notation est plus élevée, mais comportent un potentiel de perte importante. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme. Il y a risque de crédit lorsqu'un fonds commun de placement sous-jacent investit dans des titres à revenu fixe. Le risque de crédit est considéré comme un élément du processus décisionnel relatif aux placements.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les fonds communs de placement sous-jacents n'ont acheté et vendu des placements que par l'intermédiaire de courtiers qui sont des contreparties approuvées par RBC, ce qui réduit le risque de défaillance lors du règlement.

b) Risque de change

La plupart des fonds communs de placement sous-jacents sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds communs de placement sous-jacents qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de payer ces titres en devises et de recevoir une contrepartie en devises au moment de la vente. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises auront une incidence sur la valeur des titres étrangers. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport à une devise (comme le dollar américain ou l'euro), la valeur en dollars canadiens d'un placement libellé dans cette devise peut diminuer. Cette baisse peut réduire, ou même annuler, le rendement procuré par un titre étranger. En revanche, un fonds peut également tirer parti des fluctuations des taux de change. Le risque de change peut également accroître la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Certains fonds communs de placement sous-jacents peuvent couvrir (se protéger contre) le risque de fluctuation des taux de change auquel sont soumis les actifs sous-jacents du fonds.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, étant donné que les fonds ont investi uniquement dans des fonds communs de placement sous-jacents libellés en dollars canadiens, ils n'étaient pas exposés directement au risque de change.

4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts du fonds aura tendance à augmenter. Si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des parts du fonds aura tendance à diminuer. L'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds pourrait différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Les investisseurs qui veulent tirer un revenu à court terme de leurs placements doivent savoir que le niveau du revenu d'intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire varie selon les fluctuations des taux d'intérêt à court terme.

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le fonds commun de placement sous-jacent investit dans des instruments financiers portant intérêt tels que des obligations. Le fonds commun de placement sous-jacent est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des niveaux de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En général, le prix des obligations à taux fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le tableau des actifs investis de chaque fonds, contenu dans les informations supplémentaires qui sont présentées avec les états financiers, contient le détail des parts détenues par chaque fonds et regroupe les fonds communs de placement sous-jacents selon leur nature afin d'indiquer quels fonds communs de placement sous-jacents investissent dans des instruments financiers portant intérêt.

d) Risque de liquidité

La liquidité désigne la rapidité et la facilité avec laquelle un actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un fonds commun de placement sous-jacent peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Lorsque les marchés sont extrêmement volatils, comme c'est le cas dans les périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent être illiquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement ou de certaines caractéristiques comme les cautionnements. Le manque d'acheteurs intéressés par un titre ou un marché donné explique aussi qu'un titre soit illiquide. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'actif des fonds se composait de parts de fonds communs de placement sous-jacents qui peuvent être rachetées par l'émetteur, sur demande, à une date d'évaluation donnée. La date d'évaluation correspond à chaque jour ouvrable de la bourse principale où une valeur des actifs du fonds visé est disponible. La Bourse de Toronto est actuellement la bourse principale utilisée aux fins d'établissement des dates d'évaluation.

e) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de variation de la valeur des placements en raison des fluctuations de la conjoncture du marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, notamment les développements économiques, les fluctuations des taux d'intérêt, les changements politiques et les événements catastrophiques. Aux 31 décembre 2016 et 2015, les fonds étaient exposés au risque de marché auquel sont soumis les fonds communs de placement sous-jacents.

f) Le tableau qui suit présente le profil de risque de tous les fonds sous-jacents au 31 décembre 2016 :

Nom du fonds	Nom du fonds commun de placement sous-jacent	Juste valeur	Risques liés au fonds commun de placement sous-jacent ^(*)	Nombre de fonds	Incidence sur l'actif net d'une augmentation ou diminution de 5 %
Fonds d'actions « A »	Fonds d'actions canadiennes RBC	58 191 \$	O, L	1	2 910 \$
Fonds de titres « B »	Fonds d'obligations RBC	21 373	I, CR	1	1 069

Le tableau qui suit présente le profil de risque de tous les fonds sous-jacents au 31 décembre 2015 :

Nom du fonds	Nom du fonds commun de placement sous-jacent	Juste valeur	Risques liés au fonds commun de placement sous-jacent ^(*)	Nombre de fonds	Incidence sur l'actif net d'une augmentation ou diminution de 5 %
Fonds d'actions « A »	Fonds d'actions canadiennes RBC	412 080 \$	O, L	1	20 604 \$
Fonds de titres « B »	Fonds d'obligations RBC	268 152	I, CR	1	13 408

(*) O = Autre risque de prix, I = Risque de taux d'intérêt, C = Risque de change, L = Risque de liquidité et CR = Risque de crédit

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les fonds ont une structure de « fonds de fonds » permettant d'investir dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés exclusivement par RBC GMA. Dans le cadre du processus de sélection de fonds communs de placement sous-jacents pour les fonds, la gamme actuelle des fonds communs de placement est examinée au moins une fois par an par la Compagnie d'assurance vie RBC afin de relever d'éventuelles lacunes sur le plan des produits qui découlent de l'évolution des besoins du marché et des partenaires de distribution.

Les critères d'évaluation peuvent comprendre des mesures du rendement aussi bien qualitatives que quantitatives et doivent satisfaire aux normes internes de gestion du risque.

Les activités de surveillance continue qu'effectue la direction des fonds tout au long de l'année comprennent le suivi des changements touchant l'organisation ou les fonds annoncés par les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents, des nouvelles qui peuvent avoir des répercussions sur la stabilité organisationnelle ou le rendement des fonds, ou encore l'analyse du taux de rendement des fonds pour s'assurer qu'il cadre avec celui du fonds commun de placement sous-jacent ou de l'indice de référence du fonds.

Dans le cadre du processus de contrôle préalable continu, les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents doivent vérifier que les fonds ont respecté les politiques de placement des fonds et que les fonds communs de placement sous-jacents sont gérés conformément à leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds communs de placement sous-jacents peuvent être exposés à des risques précis qui peuvent survenir principalement lorsque la valeur des placements subit l'incidence des variations des économies nationale et mondiale, notamment sur le plan des taux d'intérêt, des taux de change, des marchés financiers et des événements relatifs à certaines entreprises. Le gestionnaire des fonds communs de placement sous-jacents a élaboré des politiques et des procédures afin de gérer les risques particuliers des fonds. La Compagnie d'assurance vie RBC examine régulièrement les portefeuilles des fonds pour s'assurer que la composition de l'actif et la pondération actuelles continuent à satisfaire aux besoins actuels et futurs des fonds.

6. GESTION DU CAPITAL

Les fonds ne sont soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Les fluctuations pertinentes du capital sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat. Pour gérer les risques, le gestionnaire des fonds suit également les directives internes, en plus de maintenir une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveiller la conformité avec les stratégies de placement des fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

7. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS D'ADMINISTRATION

En contrepartie de ses services de gestion et de ses conseils de placement, la Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée, a droit à des frais de gestion. Le montant maximal des frais de gestion, hors taxe de vente harmonisée (« TVH »), est calculé en fonction des pourcentages annuels suivants, imputés chaque semaine aux valeurs liquidatives respectives des fonds.

Fonds d'actions « A »	Jusqu'à 0,919 %
Fonds de titres « B »	Jusqu'à 0,919 %

Les frais de garde, les honoraires d'audit, les intérêts et les frais bancaires sont payables par les fonds.

Les frais de gestion et autres frais d'administration imputés aux fonds sont assujettis à la taxe sur les produits et services (« TPS ») et à la TVH. Selon les règles et les directives publiées par le ministère des Finances, le taux de TPS/TVH effectif tiendra compte des taux de taxation en vigueur dans les provinces ou territoires de résidence des titulaires de contrat des fonds. Comme chaque fonds comptera des titulaires de contrat dans plus d'une province ou d'un territoire, le taux combiné correspondra à une moyenne pondérée établie en fonction du taux de taxation en vigueur dans chaque province ou territoire et de la valeur de l'actif des titulaires de contrat. Par conséquent, il est probable que le taux combiné soit différent pour chaque fonds.

8. AUTRES CHARGES ABSORBÉES PAR LE GESTIONNAIRE

Outre les frais de gestion, les fonds absorbent tous les frais d'exploitation et d'administration, y compris les frais juridiques et les honoraires d'audit.

Le gestionnaire peut absorber certains frais liés aux fonds ou y renoncer. Le gestionnaire peut mettre fin à la renonciation en tout temps, conformément à sa notice explicative. Sont inclus au poste Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC de l'état de la situation financière les soldes des frais absorbés par le gestionnaire.

9. VENTES ET RACHATS DE PARTS

Les parts des séries de fonds, qui sont rachetables au gré du titulaire de contrat, n'ont aucune valeur nominale, et le nombre de parts qui peuvent être émises est illimité. Les parts sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par part, établie immédiatement après l'ordre d'achat ou de rachat.

Puisque toutes les séries des fonds sont assorties de structures de frais de gestion, de caractéristiques et de garanties différentes, les parts des fonds ne respectent pas les critères de classement dans les capitaux propres énoncés par IAS 32 et, par conséquent, ont été classées en tant que passifs.

10. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les placements comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière des fonds sont classés selon l'importance de la part de jugement que nécessite l'interprétation des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis conformément à IFRS 13, sont directement liés au degré de subjectivité associé aux données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ces placements et sont décrits comme suit :

Niveau 1 – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques peuvent être obtenus à la date de présentation de l'information. Les prix cotés de ces placements ne sont pas rajustés, et ce, même dans le cas où une position importante ou une vente pourrait avoir une certaine incidence sur le prix coté.

Niveau 2 – Les données relatives aux prix sont fondées sur d'autres données que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont directement ou indirectement observables à la date de présentation de l'information, et la juste valeur est établie au moyen de modèles ou d'autres méthodes d'évaluation.

Niveau 3 – Les données relatives aux prix ne sont pas observables pour le placement en question, et il se peut que l'activité sur le marché pour le placement en question soit minime, voire inexistante. Les données qui servent à déterminer la juste valeur nécessitent dans une large mesure un jugement ou une estimation de la part de la direction.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les placements effectués par les fonds dans les fonds communs de placement sous-jacents étaient classés dans le niveau 1.

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, des frais de gestion ont été payés à la Compagnie d'assurance vie RBC, comme il a été décrit à la note 7, et ceux-ci ont été présentés séparément dans l'état du résultat global de chaque fonds. Aux 31 décembre 2016 et 2015, les frais de gestion payables à la Compagnie d'assurance vie RBC sont présentés dans les charges à payer à l'état de la situation financière de chaque fonds.

Les fonds ont versé des frais d'administration à RBC Services aux investisseurs pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les fonds n'ont payé aucuns frais à RBC GMA.

12. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les gestionnaires ont déterminé que des ajustements étaient nécessaires pour corriger des retraits qui n'avaient pas été pris en compte dans les états financiers annuels de 2015. Par conséquent, l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et le nombre de parts en circulation pour 2015 ont été ajustés et les transactions des porteurs de parts touchées par l'erreur ont été recalculées et ajustées dans les états de la situation financière et de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat. Ces ajustements n'ont eu aucune incidence sur les états du résultat global.

L'incidence de ces changements au 31 décembre 2015 est résumée dans le tableau qui suit :

Au	31 décembre 2015	
	Fonds d'actions A	Fonds d'actions B
<u>État de la situation financière</u>		
Créditeurs – titulaires de contrat, montant présenté antérieurement	- \$	- \$
Augmentation des créditeurs – titulaires de contrat	15 376	9 225
Créditeurs – titulaires de contrat, montant retraité	15 376 \$	9 225 \$
<u>État de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat</u>		
Actif net à la clôture de l'exercice, montant présenté antérieurement	412 070 \$	268 157 \$
Diminution de l'actif net	(15 376)	(9 225)
Actif net à la clôture de l'exercice, montant retraité	396 694 \$	258 932 \$
Nombre de parts en circulation présenté antérieurement	444	637
Diminution du nombre de parts en circulation	(17)	(22)
Nombre de parts en circulation retraité	427	615